— Vous n'avez jamais cherché à faire rentrer votre sœur dans le droit chemin ?

— C'eut été inutile, se contente de répondre le témoin.

Enfin, dernière déposition, voici celle de Marcel Deles. Celui-ci est cynique. Il était au dernier lieu l'amant de Denise Delhaye.

— Vous vouliez épouser l'accusée et reconnaître son enfant lui demande le Président.

— Oui.

— Vous êtes marié cependant.

— Oui, mais j'avais l'intention de la prendre à l'essai et après si cela avait été bien j'aurais divorcé et nous serions mariés et j'aurais reconnu l'enfant.

Réquisitoire et plaidoirie

A l'avocat général maintenant.

Me Floriet se montre implacable envers Denise Delhaye. La veuve Delhaye est certes coupable, mais moins que sa fille qui, mère dénaturée, a laissé tuer son enfant et y a aidé.

Et le Ministère Public demande au Jury de n'avoir aucune pitié pour les deux femmes qui n'en ont point eue pour leur petite victime.

Me De Prot pour Denise Delhaye et Me Delmotte pour la mère de cette dernière, mettent tout leur talent à les défendre.

Les deux avocats plaident l'acquittement.

Le jury se rend à leur désir et rapporte un verdict négatif.

En conséquence, **Marie Leclercq, veuve Delhaye, et sa fille Denise Delhaye sont acquittées.**

Attentat à la pudeur à Roubaix

Louis Pontzeele, demeurant à Roubaix, est inculpé d'attentat à la pudeur sur la personne de deux enfants, une fillette et un garçonnet.

Dix-sept témoins sont entendus dans cette affaire. Après sept heures d'audience, le jury ayant délibéré rapporte un verdict affirmatif.

En conséquence **Louis PONTZEELE est condamné à trois ans de prison.**

Une querelle tragique à Marcq-en-Barœul

Comment un paisible passant fut tué d'un coup de revolver

La Cour d'Assises de Douai va avoir à statuer aujourd'hui jeudi sur la tragique querelle dont la victime fut un passant et qui se déroula dans la nuit du 25 au 26 juillet 1926, à Marcq-en-Barœul, dans le quartier du Pont-de-Marcq.

Deux rivaux

Les sieurs Joseph Derrien, 27 ans, chauffeur d'auto, rue Jules Guesde et Julien Vandeberegrave, 19 ans, tisserand, demeurant même rue, courtisaient la même jeune fille.

Après des libations copieuses, dans la soirée du dimanche 25 juillet, une ardente discussion éclata entre les deux rivaux amoureux. La discussion fut si vive, que des invectives on en vint aux menaces. Un drame sanglant allait se dérouler.

Un coup de feu dans la nuit

Fou de colère, Joseph Derrien monta précipitamment dans sa chambre, s'emparant de son revolver, il ouvrit la fenêtre et fit feu dans la direction de son rival.

Malheureusement, un innocent passant, M. Joseph Verstraete, 23 ans, demeurant rue Saint Roch, à Marquette, qui n'avait que faire en cette querelle d'amoureux, reçut une balle dans le bas-ventre.

Transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, la victime succomba le lendemain après une journée d'atroces souffrances.

Derrien se laissa appréhender sans aucune résistance par le brigadier de police Vanvoren. Quand il apprit la conséquence de l'acte qu'il venait de commettre, il s'effondra en regrettant amèrement le geste qu'il venait d'accomplir.

Au cours de l'instruction, le meurtrier ne cessa de se retrancher dans des regrets qui n'excusent en aucune façon le crime commis.

Derrien comparaîtra donc aujourd'hui devant la Cour d'Assises de Douai, sous l'inculpation d'homicide involontaire.

Attentat à la pudeur à Orchies

La Cour d'Assises juge également aujourd'hui à huis-clos, Gilbert Desprez, pour attentat aux mœurs à Orchies.

M. Floriet siègera au ministère public.

UNE ALLEMANDE SE TUA AVEC SES 5 ENFANTS

De Dusseldorff : « Epouvantée par le spectre de la famine et de l'expulsion, une mère de cinq enfants, mariée à un chômeur, Otto Goos, depuis huit mois sans travail, s'est suicidée avec ses enfants, en laissant un mot à son mari : « Je t'aime encore, fais comme moi ! »

L'ouvrier, qui était un père de famille modèle, ne touchait qu'un bien maigre secours hebdomadaire — 75 francs ! Pendant longtemps, il réussit à chasser la misère de son foyer en vendant peu à peu tous les meubles de son logis. Depuis quelques jours, la seule pièce habitable de la maison était la cuisine.

C'est alors que le propriétaire voulut les faire expulser.

A l'idée de voir ses enfants affamés, chassés de ces quatre murs, Mme Goos préféra en finir avec la vie.

Elle envoya son mari demander un secours à des amis.

Puis, après avoir mis à ses enfants leurs plus beaux habits et fait son ménage à fond elle prit une grosse corde et étrangla les trois aînés, l'un après l'autre. Aux deux plus jeunes, elle coupa une artère et, enfin, ayant tout fermé, elle ouvrit un robinet à gaz. Deux heures après, elle était morte. On devine la douleur du père qui, en rentrant, se trouva devant un tableau aussi horrible ».

KRACH DE 35 MILLIONS

La banque « Franco-Italienne », installée rue Bayard, à Toulouse, vient de faire « fiasco », le déficit est de 35 millions. Tout le commerce régional, notamment à Muret, et les hommes d'affaires de la colonie italienne, sont gravement atteints par cette déconfiture. Le directeur, M. Koccola, est en fuite, et un comparse, M. Villa a été écroué. Le Parquet a lancé des commissions rogatoires dans toutes les directions. La banque Franco-Italienne avait été fondée par un ancien député socialiste italien, M. Frola, M. Zoccola lui avait succédé.

Dernièrement, M. Zoccola, pour boucher les trous de sa caisse était allé chercher de l'argent en Italie. Au moment où il passait à la frontière, il aurait été arrêté pour exportation de capitaux et ne dut sa liberté qu'à l'intervention du consulat italien en France. Or, il n'a pas reparu dans la région.

UN ÉLEVEUR DE PORCS SE REVOLVERISA AU MOMENT OU ON VENAIT L'ARRÊTER

M. Paul Pecquignot directeur d'une société s'occupant de l'élevage des porcs et qui habitait avenue des Champs Elysées, devait être interrogé, mercredi après-midi, par M. Charlier, juge d'instruction, en présence de son avocat, Me Campinchi. Il s'est tiré, mercredi matin, à 8 heures, un coup de revolver dans la région du cœur, au moment où des inspecteurs de la police judiciaire se présentaient à son domicile, pour le conduire au palais de justice. Il a été transporté dans une clinique, rue Violet. Son état est grave, mais non désespéré.

La société que dirigeait M. Pecquinot avait été constituée au capital de 3 millions. Elle avait récemment émis 12.000 parts bénéficiaires. L'attention du parquet avait été attirée sur cette société, et un expert M. Rods, avait été commis, au mois d'août dernier. Le rapport déposé hier établissait que la société ne pouvait présenter que six mille des vingt-quatre mille cinquante porcs qu'elle s'était engagée à élever et à revendre, dans certaines conditions, pour des actionnaires.

Une tentative de meurtre à Auchel

A COUPS DE REVOLVER ET DE MATRAQUE UN POLONAIS BLESSA DEUX FEMMES ET UN ENFANT

L'autre soir, le bruit courait à Auchel qu'un Polonais avait essayé de tuer une femme, route de Marles. M. Vidal, commissaire de police, accompagné du secrétaire et des agents, se rendit aussitôt sur les lieux pour se livrer à une enquête.

Voici les faits :

Dans la soirée, Mme veuve Paques qui, avec sa fille, Mme Florence Doye, tient une épicerie-charcuterie, route de Marles, s'occupait de la comptabilité. A ses côtés se trouvait son petit-fils Robert, âgé de quatre ans et demi. Il était environ 19 h. 30 lorsque le nommé Adam Samolik, mineur, d'origine polonaise, surgit devant elle, et lui porta à la tête et au bras de violents coups de matraque. La victime eut le courage d'avertir sa fille pour la mettre sur ses gardes. Mais son agresseur bondit dans la cuisine et assomma Mme Doye. Braquant ensuite son revolver sur la jeune femme, il pressa par deux fois sur la détente. La première balle effleura la tête de la malheureuse, affolée ; l'autre l'atteignit au bras gauche. Malgré sa blessure, Mme Doye eut la force de s'enfuir et de se réfugier dans une salle du café Pawlik, poursuivie par le bandit qui la rejoignit et la frappa de nouveau. Un consommateur de l'établissement intervint à ce moment et mit l'agresseur en fuite. Ce dernier, furieux, rencontrant le petit Robert à la sortie, lui porta un coup de matraque. Retournant alors vers le café, il tira plusieurs coups de revolver, sans heureusement blesser personne. Il disparut ensuite. La police le recherche activement et son arrestation paraît imminente.

A LA RECHERCHE DU COUPABLE

Le Parquet de Béthune était informé hier mardi par le commissaire de police d'Auchel de la tentative de meurtre.

M. Dutilleul, juge d'instruction chargé de l'affaire, vient d'ouvrir une enquête et a lancé un mandat d'arrêt contre Samolyk, qui demeurait à Marles. On espère qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Quant à ses victimes, Mme Veuve Paques-Tournel, et sa fille, Mme Robert Doye, ainsi que son petit garçon, qui ont été frappés à coups de matraque, leurs blessures sont heureusement sans gravité.

Les pilleurs de gare de la région Lille-Roubaix-Tourcoing

UNE NOUVELLE ARRESTATION IMPORTANTE

Nous avons mis nos lecteurs au courant de la visite qu'avait reçue mardi dernier, M. Thermes, juge d'instruction, le nommé Désiré D..., qui n'est autre que Désiré Descamps, demeurant à Croix, ex-agent de la Sûreté de Roubaix, avait été relâché par le juge d'instruction de Lille, qui avait eu soin après avoir entendu ses explications sur l'affaire de cambriolages, de conserver les papiers qu'il tenait et surtout ses pièces d'identité.

M. Drolton, commissaire de la Brigade mobile, se mit alors aussitôt en chasse de l'homme en question et l'appréhenda mardi soir, vers 19 h. 30, au moment où il rentrait à son domicile à Croix.

L'ancien agent ne fit aucune résistance pour suivre le commissaire et passa la nuit au violon de Roubaix.

L'INTERROGATOIRE DU CHEF

M. Manger, inspecteur de la Brigade Mobile, remplaçant M. Drolton, commissaire de police appelé aux Assises, à Douai, a interrogé longuement hier le chef de bande Descamps Désiré, âgé de 45 ans, représentant de commerce, demeurant à Croix, 10, rue d'Arcole. Celui-ci a reconnu avoir servi d'intermédiaire pour l'écoulement des marchandises dérobées (tissus et laine).

LE BUTIN DES PILLEURS

Des déclarations fournies par les personnes entendues, il résulte que de fin août 1926 à ce jour, il a été dérobé 26 balles de laine brute d'une valeur totale de 100.000 francs, au préjudice du peignage Holden à Croix. Ces laines ont été transportées par les voitures de Roussel Gustave, l'un des inculpés conduit au Parquet mardi dernier.

Une partie des laines dérobées chez Holden appartenait à la firme Masurel qui en a réclamé la valeur, soit 76.000 francs, à la maison Holden qui a soldé.

Tout en reconnaissant avoir servi d'intermédiaire pour l'écoulement des tissus et laines dérobées, l'inculpé Descamps a déclaré que des propositions lui avaient été faites par Carbon (détenu) pour l'écoulement des bas de soie volés chez M. Dupont à Croix, mais qu'il avait refusé.

ON S'ATTEND A D'AUTRES ARRESTATIONS

En plus de l'arrestation de Descamps, la Brigade Mobile a tenu à sa disposition un sieur Chuin Ferdinand, âgé de 30 ans, homme de peine, demeurant à Croix, 33, rue de Thionville, en garni chez Carbon et une femme, celle-ci pour les besoins de l'enquête.

Cette grave affaire prend de l'extension.

Aujourd'hui, d'autres arrestations sont prévues ; l'on s'attend à bien des surprises. les investigations sont poursuivies vers un personnel spécial.

UNE MISE EN LIBERTÉ

D'autre part, M. Glorian, juge d'instruction a remis hier en liberté provisoire, le sieur Auguste Deschamps, 32 ans, demeurant rue de Bavay, 3, à Roubaix, qui avait été arrêté par la Brigade Mobile, à propos des vols commis dans les gares et chez certains commerçants et industriels de la région.

A DECHY, UN OUVRIER SEPTUAGÉNAIRE FUT ÉCRASÉ ENTRE DEUX WAGONS

Un accident mortel a eu lieu à la fosse Dechy, voici dans quelles circonstances :

M. J.-B. Beauchamp, 76 ans, ajusteur, demeurant rue Carnot, à Dechy, était occupé à la réparation d'une chaîne d'attelage de wagon.

Pendant qu'il travaillait, une manœuvre de tombereau avait lieu sur la voie où il se trouvait. Beauchamp, tout à son travail, ne s'en aperçut pas.

Tout à coup, un wagon lancé du criblage vint atteindre le malheureux, dont la poitrine fut broyée contre le véhicule qu'il réparait.

Transporté chez lui, l'infortuné expira en cours de route.

Détail pénible : le septuagénaire aurait dû cesser son travail à 16 heures et l'accident se produisit vingt minutes plus tard.

Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à dix heures.

HAPPÉ PAR UNE TRANSMISSION UN OUVRIER FUT HORRIBLEMENT BROYÉ PRÈS D'AIRE-SUR-LA-LYS

M. Julien Bultel, âgé de 30 ans, employé à la scierie de M. Deprey, à Wites, près d'Aire-sur-la-Lys, était occupé à remettre la courroie en haut de l'arbre de transmission, quand il fut happé par les vêtements et entraîné durant plusieurs tours. Les autres ouvriers, entendant un bruit anormal, se portèrent vers la machine et aperçurent leur camarade qui gisait pantelant à l'extrémité de l'arbre. Bultel, qui donnait encore signe de vie, fut dégagé aussitôt, cependant que M. le docteur Lefebvre, de Roquetoire, était appelé d'urgence. Malheureusement, tous les soins furent inutiles, car l'infortuné ouvrier, qui avait la poitrine broyée et le poumon perforé, succombait une demi-heure après. Il était marié et père de deux enfants en bas-âge.

L'Election du Bureau de la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Automatiquement, les scrutateurs ne comptèrent comme valables que les 8 premiers noms portés sur la liste dans l'ordre alphabétique, comme il est généralement d'usage dans les scrutins, mais lorsque les résultats du pointage furent sur le point d'être proclamés et que la procédure suivie fut connue des protestations furent élevées.

Saisi de cette contestation, le bureau provisoire se réunit. Puis M. Pinard lut une déclaration du bureau d'âge, décidant à l'unanimité d'annuler les 15 bulletins portant 10 noms, au lieu de 8.

« Voici poursuivit le doyen d'âge le résultat du scrutin pour l'élection de 8 secrétaires après rectification.

Ont obtenu : MM. JACQUY, 281 voix ; Jules BOER, 269 ; CAFFORT, 267 ; GUICHARD, 264 ; Falcoz, 252 ; Hubert ROUGER, 249 ; MARQUET, 239 ; POITTEVIN, 239 ; GUÉRIN, 229 ; RÉGIS, 169.

M. Pinard proclame alors élus les 8 premiers.

Premiers incidents

M. LEFAS demande que les 15 bulletins ne soient pas annulés. D'autres députés réactionnaires interviennent.

M. Simon Raynaud s'étonne que la décision du bureau d'âge soit contestée (appl. gauche). La controverse se prolonge dans le bruit.

Finalement M. Pinard fait connaître qu'il est saisi d'une motion de MM. Lefas et Blaisot tendant à faire proclamer l'élection des 8 secrétaires dans l'ordre des suffrages réellement obtenus.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Pendant ce temps et malgré les protestations de M. Jade et de ses amis le doyen d'âge proclame les résultats du scrutin pour l'élection des deux vice-présidents. Le bruit est tellement grand qu'on n'entend pas la proclamation de l'élection de M. Brunet et de M. Henry Paté. La gauche applaudit cependant ces deux élections.

Les questeurs

La Chambre procède ensuite à l'élection des trois questeurs.

Ont obtenu : **MM. Adolphe Girod 377 voix ; Saumande et Barthe sont proclamés élus.**

La séance est suspendue en attendant le résultat du pointage au sujet du scrutin sur la motion Lefas.

A la reprise, M. Pinard fait connaître le résultat du pointage. La motion de M. Lefas est repoussée par 27[illegible] voix contre 236.

M. Emmanuel Chaumié, secrétaire d'âge reconnaît qu'une erreur matérielle vient d'être relevée dans la confection des 15 bulletins annulés, il croit donc que le mieux, pour mettre fin à ce incident regrettable serait de considérer l'élection des secrétaires comme entachée d'une erreur et de la recommencer (appl. tous bancs).

La Chambre décide alors unanimement de recommencer aujourd'hui à 15 heures le scrutin sur l'élection des huit secrétaires et lève la séance.

Un monument historique profané

DES RÉCUPÉRATEURS ONT FOUILLÉ LA BUTTE DE WARLENCOURT PRÈS DE BAPAUME

La gendarmerie de Bapaume a ouvert une enquête à la suite de la plainte formulée par Mme veuve Corroyer Honorine, 72 ans, propriétaire à Warlencourt-Eaucourt, sur les faits suivants :

Des fouilles ont été opérées par des récupérateurs sur la « Butte de Walencourt », classée comme Monument historique. Cette Butte, dont Mme Corroyer est la propriétaire, recèle des soldats anglais enterrés pendant la guerre et même des français d'avant les hostilités. Mme Corroyez, qui est la digne gardienne des reliques humaines et des souvenirs qui entourent ce terrain sacré, a demandé que les auteurs de cette dégradation soient recherchés et poursuivis.

Voici les résultats de l'enquête qui a été faite par les gendarmes Desmetz et Camus :

M. Joseph Bauduin, maire de Warlencourt-Eaucourt, à la suite de ces faits regrettables, a prévenu M. le préfet du Pas-de-Calais, qui délégua M. l'archiviste départemental, lequel se rendit compte sur place des dégâts. Les récupérateurs furent activement recherchés et les gendarmes les ont entendus. Il s'agit de Gustave Barbot, 22 ans, journalier ; Marcel Vedel, 23 ans, récupérateur ; Van Uytwanck Raymond, 40 ans ; Jules Menu, 16 ans, originaire de LENS ; Alfred Mouret, 21 ans, lequel nie avoir récupéré ce jour-là, c'est-à-dire le 2 janvier.

Ceux-ci, entendus, déclarent en effet s'être livrés à des fouilles au pied de la Butte, où ils trouvèrent 1.500 kilos de ferraille et 50 kilos de cuivre. Ces métaux furent livrés à l'entreprise Berge. Omer Magniez, cultivateur, transporta le tout avec son camion.

Les récupérateurs regrettent les faits qui leur sont reprochés et affirment qu'ils ignoraient que la Butte de Warlencourt était classée comme Monument historique. S'ils en avaient été informés, ils n'y seraient, disent-ils, pas allés.

LA BUTTE

Cette Butte est située sur le territoire de Warlencourt, entre cette localité et la commune de Le Sars, à gauche de la route nationale n° 29 de Bapaume à Albert. Elle fut bêchée et piochée sur 50 mètres de long et 45 de large. Une vingtaine d'obus, déterrés et non éclatés, sont sur le sol, dépourvus fraîchement de leur ceinture en cuivre.

Cette Butte, curiosité historique, surmontée d'une croix indiquant la sépulture de soldats canadiens, marque la limite de l'avance anglaise en 1916.

Cette affaire regrettable a causé une certaine émotion dans la région de Bapaume.

On a fumé en 1926 pour près de 3 milliards de tabac

L'ensemble des recouvrements provenant de la vente des tabacs s'est élevé, en décembre dernier à la somme de 303.600.000 fr. contre 281.652.000 francs en décembre 1925, soit un progrès de 21.948.000 francs. Sur le total de 303.600.000 francs, une somme de 3.900.000 fr. revient au Trésor, le solde de 299.700.000 francs à la Caisse autonome d'amortissement.

D'autre part, nous pouvons annoncer que pour toute l'année 1926 les recouvrements effectués sur la vente des tabacs se sont chiffrés par 2 milliards 866 millions, contre 2 milliards 267 millions seulement pendant la période de douze mois précédente.

Il a donc été fumé plus de tabac en 1926 qu'en 1925. L'augmentation de la consommation n'est pas inférieure à 598 millions 1/2.

Mentionnons encore qu'en 1926 la vente des allumettes et briquets a laissé un total de 177 millions 1/2 contre 134 millions en 1925. Ici, encore, il y a un sérieux progrès de 43 millions ¼ à enregistrer. En présence de tels résultats, les débuts de la Caisse autonome d'amortissement, qui bénéficie, entre autres, du produit de la vente des tabacs, s'annoncent ainsi sous les meilleurs auspices.

UN CONDAMNÉ A MORT A ÉTÉ ARRÊTÉ

La Sûreté Lyonnaise a arrêté hier matin, le nommé Jean Bay, né le 25 juin 1897, à Solignac-Saint-Louis (Haute-Loire), qui avait été condamné à mort par contumace le 8 mars 1922 par le Conseil de guerre de la 16e Région à Montpellier, pour avoir au moment de son évasion du dépôt d'exclus de Collioure (Pyrénées Orientales), roué de coups et grièvement blessé un sous-officier du camp. Depuis Bay s'était réfugié à Lyon, où sous le nom de Louis-Jules Buisson, né au Puy en 1904, il avait été condamné 3 fois pour vol.

Pour une réglementation de la vente de la viande

DES DÉCISIONS DU COMITÉ ÉCONOMIQUE DU NORD

Le Comité Economique du Nord, s'est réuni hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Quaron, sous-préfet, assisté de M. Grimpret, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Lefebvre, directeur des services agricoles du département ; Montsarrat, directeur des services vétérinaires ; Dufour, commissaire de surveillance Corisier, chef de division ; Taffin, adjoint au maire de Lille, des représentants des villes de Maubeuge, Fourmies, Le Cateau, Cambrai, Caudry, Tourcoing, Avesnes.

Le Comité a examiné, à nouveau, la question du prix de la viande de boucherie et a envisagé une réglementation de la vente qui permettra aux ménagères de reconnaître immédiatement la qualité de la marchandise qui leur sera délivrée.

Dans les abattoirs, les trois qualités de viande, seront marquées d'une façon toute spéciale, sous trois couleurs différentes.

Les catégories, elles-mêmes seront chez le boucher, étiquetées très apparemment.

Un inspecteur départemental sera chargé de la vérification de l'application des instructions données par l'autorité aux commerçants.

Les Municipalités seront invitées incessamment à prendre des arrêtés dans ce sens.

Le Comité Economique espère arriver, par ces dispositions nouvelles, à un résultat immédiat appréciable et il prendra dans la négative, d'autres mesures qu'il jugera utiles de prendre.

UNE SÉRIE ROUGE

UN CANTONNIER, DORMANT PRES DE SA FEMME, A ÉTE ASSASSINE

Un drame sanglant s'est déroulé la nuit, au domicile des époux Brossard, demeurant à Maison-Rouge-en-Brie, localité située sur la ligne de l'Est, près de Longueville.

Le mari, Marcel Brossard, âgé de 32 ans, exerce la profession de cantonnier, et les époux ont depuis quelque temps comme pensionnaire un jeune homme de 19 ans, nommé Gressent, qui couche chez eux, dans une pièce contiguë à leur chambre à coucher.

Or, vers trois heures du matin, ce jeune homme venait sonner aux portes de la caserne de gendarmerie, disant qu'un inconnu venait de s'introduire dans l'habitation de M. Brossard et avait tiré sur ce dernier plusieurs coups de revolver. Les gendarmes se rendirent aussitôt sur les lieux et trouvèrent, en effet, M. Brossard étendu ensanglanté dans son lit. Il avait reçu en pleine tête une balle de revolver et, devant la gravité de son état, le médecin ordonna le transport immédiat du blessé à l'hôpital de Provins.

L'enquête ouverte par la gendarmerie n'a pas encore permis de retrouver la moindre trace du malfaiteur inconnu qui aurait pénétré dans la maison, au milieu de la nuit. D'autre part, aucun objet n'a été emporté et le mobile du crime ne paraît pas être le vol.

La femme de la victime, Mme Brossard, âgée de 30 ans, qui couche dans le même lit que son mari, a été entendue par la gendarmerie et elle prétend avoir seulement entendu une détonation qui l'a brusquement tirée de son sommeil, mais n'avoir même pas aperçu le meurtrier et ne rien comprendre à l'attentat.

Cette version offre beaucoup d'invraisemblances que la justice ne tardera sans doute pas à éclaircir, car les magistrats du Parquet de Melun viennent de se transporter sur les lieux. On suppose qu'on se trouve en présence d'un drame de la jalousie.

UN REPRIS DE JUSTICE TENTA D'ASSASSINER UN CHIFFONNIER ET TUA UNE FEMME

La nuit, le chiffonnier Jules Passelande, âgé de 30 ans, demeurant 1, rue d'Alger, trouvait, en rentrant chez lui, embusqué dans une rue voisine, Paul Poignault, 41 ans, sans profession, qui, sans aucun motif, tira sur lui deux coups de revolver à bout portant.

Atteint à la clavicule, Jules Passelande put toutefois s'enfuir, mais il fut poursuivi par son agresseur.

Au bruit des détonations, Henriette Laisis, chiffonnière, âgée de 32 ans, accompagnée de son enfant de 10 ans, voulut porter secours à Jules Passelande, mais elle fut atteinte par le meurtrier, qui tira sur elle un projectile.

Grièvement blessée au sein gauche, Henriette Laisis succomba pendant son transport à l'hôpital.

L'assassin put être arrêté. Ce drame serait dû à la vengeance et aurait été prémédité par Paul Poignault, dangereux repris de justice.

UN FORCENÉ TUA UN DÉBITANT ET BLESSA L'ONCLE DE CE DERNIER

Un drame qui a fait deux victimes s'est déroulé lundi soir, à Bordeaux, dans les circonstances suivantes :

Marino Martinez, âgé de 34 ans, originaire de Forzanco (Espagne), après avoir fait, durant la soirée, de nombreuses libations avec un camarade, pénétra, avant de se séparer de celui-ci, dans le débit de M. Rémy Sol, rue Arès, et se fit servir une bouteille de vin blanc.

Tandis qu'il consommait, un inconnu lui dérobait la lanterne de sa bicyclette, abandonnée devant la porte.

En constatant cette disparition, Martinez entra dans une violente colère et c'est sur le patron de l'établissement qu'il tourna sa fureur, prétextant que M. Sol, à qui il avait demandé de porter la consommation à son compte, s'était emparé de la lanterne pour se payer.

Devant les protestations du débitant, l'Espagnol, qui demeurait dans une rue voisine, partit pour son domicile en courant, se munit d'un revolver et, revenant dans le bar, fit feu sur M. Rémy Sol, qui s'écroula, atteint en plein cœur.

M. Emile Sol, oncle du débitant et témoin de la scène, se précipita, mais le forcené le blessa de deux coups de revolver à la tête et à l'abdomen. Le revolver s'étant enrayé, Martinez le jeta et s'enfuit.

UN FORCENÉ ÉVADÉ DE L'HOPITAL A ÉTÉ TUÉ PAR DES AGENTS

Hier matin, à Marseille, rue de la République, un navigateur nommé Jean Félix Rocca Serra, 23 ans, admis il y a deux jours à l'Hôpital, s'est enfui de cet établissement, puis il a pénétré dans un immeuble situé 53, rue de la République, a gagné les toits en brisant un vitrage et de là, a lancé des tuiles du toit sur les passants.

Quand la police est arrivée, il a reçu les agents à coups de revolver, sans en atteindre aucun.

Les policiers ont riposté et deux balles de revolver ont atteint mortellement Rocca Serra.

CHUTE D'UNE CAGE AUX MINES DE LA CLARENCE

Un accident, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'il s'était produit au moment de la descente des mineurs, a causé une vive émotion à la fosse n° 1 des mines de La Clarence : hier, à 4 heures du matin, la cage est venue s'écraser sur les « moulettes » ; il n'y avait pas de personnel dans la cage, qui ne remontait que de l'eau. Les dégâts matériels sont importants : on ne peut encore les évaluer. La Compagnie fait tout son possible pour occuper le personnel du n° 1 en passant par le deuxième puits. On compte que tout sera rétabli au plus tôt pour ne pas laisser chômer les mineurs. L'accident est dû à une fausse manœuvre.

DERNIÈRE HEURE

Le Sénat élira son président demain vendredi

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

A son tour, le Sénat procédera demain à l'élection de son Président et de son bureau définitif. En attendant l'heure du scrutin les divers groupes de l'Assemblée ont tenu des réunions afin d'arrêter l'attitude à tenir dans les divers scrutins. Ces réunions n'ont donné aucun résultat précis.

Le groupe de la gauche radicale et radicale-socialiste a conféré fort peu de temps, d'ailleurs, MM. Maurice Sarraut et Caillaux, ayant proposé de renvoyer à aujourd'hui, tout débat et toute désignation de candidat.

De leur côté, les membres du groupe de la gauche républicaine ont abordé la question de l'élection du Président du Sénat et en a, en définitive, laissé toute liberté à ses membres.

Les quatorze sénateurs appartenant au Parti Socialiste S. F. I. O. se sont réunis sous la présidence de Fourment, Sénateur du Var et ont simplement décidé de se constituer en groupe de parti. Il faut noter cet événement, car c'est la première fois que les socialistes forment un groupe au Sénat.

De l'ensemble des conversations tenues dans les couloirs, les noms des sénateurs qui rallieront le plus de suffrages, pour succéder à M. de Selves sont ceux de MM. Paul Doumer, Président de la Commission des Finances ; Jeanneney et Lebrun, vice-présidents ; Henri Chéron, rapporteur général du budget et Pams, ancien ministre.

M. Maurice Sarraut, Président du parti radical, en faveur duquel de nombreux sénateurs comptaient voter, déclarait officiellement dans la soirée qu'il maintenait sa décision de décliner toute candidature.

M. ALBERT PEYRONNET N'EST PAS CANDIDAT

Sollicité par plusieurs de ses amis de poser sa candidature à la présidence de la Haute Assemblée, M. Albert Peyronnet, sénateur de l'Allier, vice-président du Sénat, a déclaré qu'il n'était pas candidat au fauteuil présidentiel, désireux qu'il était de ne gêner en aucune façon les décisions de son groupe.

VIENNE, VILLE DU SUICIDE

On s'est toujours beaucoup suicidé à Vienne. Il semblait que le record avait été battu la veille de la guerre. Le nombre des suicidés en 1926, a été de 2.391, le record des records. Sur ce chiffre, 800 personnes sont parvenues à se donner complètement la mort, les autres ont pu être sauvées.

Ces chiffres sont de dix fois plus élevés que ceux d'avant-guerre : 60 % de ces malheureux sont des hommes. Les moyens les plus employés sont le poison ou l'asphyxie par le gaz d'éclairage.

Les suicides pour « déceptions amoureuses » sont les plus rares.

Vingt centres mobilisateurs seront créés pour Février

« La France Militaire » annonce la création pour le début de février prochain d'une vingtaine de centres mobilisateurs. Le ministre de la Guerre a déjà demandé dans les corps d'armées les noms des lieutenants colonels ou chefs de bataillons qualifiés pour prendre le commandement de cinq d'entre eux prévus à Metz, Chambéry, Bruyère, Dole et Alfdes.

ARRIVÉE DE M. VIOLLETTE A PARIS

M. Maurice Viollette, gouverneur général de l'Algérie est arrivé à Paris.

LES NÉGOCIATIONS DU GÉNÉRAL PAWELS POUR L'ORGANISATION DE LA PAIX

M. de Pawels et Forster ont conféré hier avec M. René Massigli. Les délégués allemands ont demandé également à se rencontrer avec les divers membres du haut comité militaire interallié.

A la suite des conversations qui se sont produites aujourd'hui entre divers membres du haut comité militaire, on a l'impression que les pourparlers vont entrer dans leur période d'activité. Cependant, aucune date n'est encore fixée pour une réunion de la conférence des ambassadeurs.

LÉGION D'HONNEUR

Le « Journal Officiel » publie ce matin la promotion dans la Légion d'honneur, au titre du Ministère des Affaires étrangères, au grade de **chevalier** : MM. Lucien Bourgués, publiciste ; Jean Retière, publiciste — **Etrangers** : au grade de commandeur, M. Roland de Mares, sujet belge, publiciste, rédacteur au journal « Le Temps » ; au grade d'officier : M. Georges Weber, sujet belge, industriel ; au grade de chevalier, M. Reginald Ford, sujet anglais, administrateur de sociétés cinématographiques françaises ; M. Baron Armand del Marmol, sujet belge, chef de service de la Compagnie internationale de wagons-lits ; M. Eugène Petit, sujet belge, administrateur de sociétés d'électricité ; M. Alban Poulet, Belge, ingénieur ; M. Hector Rahier, Belge, réparateur d'objets d'art ; M. Auguste Rossion, Belge, ingénieur ; M. Albert Smidt, Belge, ingénieur ; MM. Ch. Vertongen, Belge, ingénieur-industriel ; Ivan Voos, Belge, industriel ; William Luck Warden, Anglais rédacteur en chef du « Daily Mail » ; Henri Maurissens, Belge, industriel.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Mauvais ; nuageux, pluies suivies d'éclaircies et d'averses ; vent de sud-ouest à ouest, 10 à 20 m. Température minimum 7°.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 8-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LE CHOMAGE DANS LA RÉGION

Les syndicats de la C. G. T. à la Préfecture

Le Préfet du Nord a reçu mardi soir les représentants des syndicats cégétistes de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Etaient présents : les citoyens Huyghes, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats ; Bauche, du Textile de Lille ; Lefebvre, du Textile de Roubaix, et Lefebvre, du Textile de Tourcoing.

Le citoyen Dubus, de Lannoy, retenu par une réunion prud'hommale, s'était fait excuser.

Les délégués des syndicats ont exposé au Préfet l'état de plus en plus aggravant de la crise de chômage, qui atteint l'industrie textile de leur région, où des milliers d'ouvriers et d'ouvrières ne travaillent plus que trois ou quatre jours par semaine.

Ils ont attiré également l'attention des Pouvoirs Publics, sur l'insuffisance des secours accordés par ces derniers pour soulager dans une certaine mesure, la misère qui frappe les familles ouvrières, atteintes par la crise.

Ils ont également demandé que les secours alloués par le département aux caisses syndicales de chômage soient calculés sur 5 francs par jour au lieu de 4 francs, comme vient de le décider l'Etat.

Satisfaction leur a été donnée sur ce point.

Les délégués ont ensuite donné l'appréciation de leurs organisations sur les différentes mesures prises au sujet des fonds municipaux de chômage, sur les grands travaux qui pourraient être entrepris par les Pouvoirs Pulbics, sur la main-d'œuvre étrangère, etc...

L'entrevue, qui avait commencé à 5 heures, s'est terminée vers 6 heures.

UNE ABANDONNÉE

Vers 1 heure du matin, des agents de police patrouillant rue de Mouvaux trouvèrent en face de l'immeuble portant le n° 4, une voiture de vitrier avec roues caoutchoutées abandonnée.

Ce véhicule fut conduit au commissariat de police du 1er arrondissement où, à 16 h. 30, M. Trousson, demeurant 7, contour Saint-Martin, venait la rechercher.

LÉGION D'HONNEUR

Nous relevons avec plaisir, parmi les nouveaux promus au titre militaire, le nom de M. André Lévy, fils de M. Lucien Lévy, sympathiquement connu dans le monde de la presse.

M. André Lévy obtient la Croix de la Légion d'Honneur comme sergent-aviateur ; il est titulaire de nombreuses citations françaises et étrangères, médaille militaire française et plusieurs médailles italiennes. M. André Lévy a remporté dans les airs six victoires officielles ; fait prisonnier sur le front italien, il réussit à regagner nos lignes lors d'une deuxième tentative d'évasion.

Nous sommes heureux de lui adresser ici nos vives félicitations pour la distinction si méritée qui vient de lui être attribuée.

LE FEU DANS UN GARAGE

Hier, vers 14 heures, un incendie s'est déclaré dans un garage, situé 116, boulevard d'Armentières, appartenant à Mme Bayard et occupé par M. Hottelaere, courtier en laines, demeurant 127, même boulevard.

Le feu s'est manifesté au moment où celui-ci déversait de l'essence dans le réservoir de son auto.

Des flammes envahissantes et dangereuses s'élevèrent aussitôt, mais grâce à la rapide et effective intervention des sapeurs-pompiers, cet incendie, éteint au moyen d'extincteurs, n'eut pas de suites graves. Il y a cependant plusieurs milliers de francs de dégâts qui sont couverts par l'assurance.

LA CONTREBANDE

Hier, la gendarmerie de Roubaix, patrouillant rue de Lannoy, aperçut un individu, porteur d'un volumineux paquet qui, flanqué d'un comparse, faisait de visibles efforts pour se dissimuler.

Pendant que les gendarmes interrogeaient le colisneur, l'autre jugea prudent de prendre la fuite.

L'individu questionné, déclara se nommer Monsert Henri, 32 ans, sans domicile fixe. Le sac sous lequel il ployait était rempli de paquets de cigarettes d'origine étrangère.

Il a été mis en état d'arrestation et écroué à Lille.

L'Epidémie de Grippe

Dans la région, les cas sont actuellement nombreux, mais la mortalité est faible. Nous rappelons que, dès qu'on ressent un léger rhume, la tête lourde, un état fiévreux, on doit prendre sans retard les précautions suivantes : garder le lit, 1 sinons chaudes, badige